



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## fonctionnement

Question écrite n° 8002

### Texte de la question

M. Patrice Verchère appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger, sur le conseil des ministres du 17 mai 2012 où, à l'issue de ce dernier, le Gouvernement faisait savoir qu'il entendait restreindre drastiquement le nombre de collaborateurs dans les cabinets ministériels. Ainsi, il a été décidé qu'il y aurait quinze conseillers pour un ministre de plein exercice et dix pour un ministre délégué. À ce jour il lui demande de bien vouloir lui indiquer le nombre de collaborateurs employés dans son cabinet.

### Texte de la réponse

Le Cabinet de la Ministre déléguée chargée des Français de l'étranger emploie 10 conseillers (Directeur de Cabinet, directeur-adjoint, chef de Cabinet, chef-adjoint et 6 conseillers) ainsi que 12 personnels de soutien (secrétariat, conducteurs, maître d'hôtel...). Plusieurs fonctions support (traitement du courrier, cuisine...) ont été mutualisées avec le Cabinet du Ministre délégué chargé du Développement (les agents travaillent donc pour les deux cabinets).

### Données clés

**Auteur :** [M. Patrice Verchère](#)

**Circonscription :** Rhône (8<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8002

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Français de l'étranger

**Ministère attributaire :** Français de l'étranger

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 octobre 2012](#), page 5872

**Réponse publiée au JO le :** [11 décembre 2012](#), page 7388